

# ULM

info



LA FFULM  
EST MEMBRE DU



Revue fédérale trimestrielle  
JUN 2019 • N° 108



**Nouvelle  
réglementation  
ULM 2019**

**Slalom lacustre**



## Questions d'assurance

Dans cette rubrique, Air Courtage Assurances, courtier spécialisé de l'ULM, répond aux interrogations que vous adressez à [ffplum@air-assurances.com](mailto:ffplum@air-assurances.com)

### Je n'arrive pas à passer de l'assurance RC Utilisateur monoplace à RC Utilisateur biplace sur le site Internet de prise de licence de la FFPLUM. Que dois-je faire ?

En effet, le nouveau système de prise de licence et assurance de la FFPLUM ne permet pas encore de passer de la RC Utilisateur monoplace à RC Utilisateur biplace via le formulaire en ligne à ce jour.

#### Solution 1

Appelez l'équipe fédérale au **01 49 81 74 43** puis tapez **1**. Celle-ci se fera un plaisir d'enregistrer votre modification et vous pourrez retourner payer en ligne la différence sur votre espace licencié.

#### Solution 2

Vous pouvez envoyer le bulletin papier complété - avec le lien :

► [https://www.ffplum.fr/images/Licence/2019/A4\\_liasse\\_18122018.pdf](https://www.ffplum.fr/images/Licence/2019/A4_liasse_18122018.pdf)

par courrier au siège de la FFPLUM, avec votre chèque du montant de la différence entre RC Utilisateur mono et biplace. La prise d'effet sera alors le lendemain à 0 h du cachet de la poste (ce dernier faisant foi en cas de sinistre).

### Quelle est la différence entre les garanties RC Utilisateur et RC Aéronef ?

L'assurance RC Utilisateur est spécifique à l'ULM. C'est une garantie attachée au pilote, qui couvre les dommages qu'il pourrait occasionner aux tiers quel que soit l'ULM piloté sous réserve qu'il soit identifié en France ou dans un pays limitrophe à la France et que le vol est effectué en conformité avec la réglementation en vigueur.

Si un autre pilote souhaite utiliser sa machine, ce pilote devra avoir sa propre RC Utilisateur.



**Important :** si vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs ULM, vous devez déclarer les informations de l'ULM (marque, modèle, identification, avec ou sans parachute de secours, monoplace ou biplace) pour bénéficier de l'extension RC stationnement (pour couvrir les dommages occasionnés aux tiers lorsque l'ULM est en stationnement).

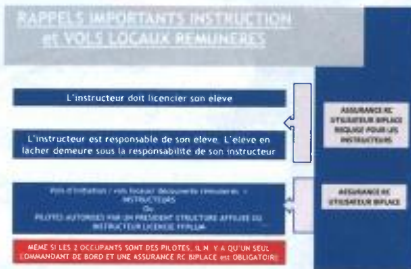
L'assurance RC Aéronef est une garantie attachée à la machine. Elle couvre tous les pilotes licenciés à la FFPLUM dès lors qu'ils sont titulaires des brevets,

licences et qualifications valides et nécessaires au vol entrepris et que les usages sont autorisés par l'assureur.



### Je suis instructeur. Suis-je obligé de licencier mon élève à la FFPLUM ?

Oui ! Et ce en vertu des règlements fédéraux. Non seulement il s'agit d'une condition de la garantie Responsabilité Civile dans le cas où vous seriez mis en cause suite à un accident par un élève ou sa famille.



Mais aussi, cela vous protège en cas de mise en cause sur vos biens propres si, en tant que dirigeant de structure, vous étiez recherché pour une faute de gestion ou mis en cause pour homicide involontaire...

### J'ai démonté mon parachute de secours pour révision, mes garanties sont-elles toujours acquises ?

La réduction parachute s'applique au moment où vous avez souscrit la garantie RC Utilisateur ou RC aéronef. Il s'agit avant tout d'une incitation à la sécurité !

Ainsi, si vous démontez votre parachute en cours d'année, les garanties restent acquises même si au moment de l'accident, vous n'avez pas de parachute de secours. Bien entendu pour cela, l'ULM doit demeurer navigable sans parachute (selon les recommandations du constructeur) !



Pourquoi et comment s'assurer ?

Visionnez notre tuto dédié ! <https://youtu.be/AXok9HDnD9o>